

Pourquoi rendre votre site Web accessible

Internet est un élément essentiel de la vie quotidienne. Environ 36 millions de personnes au Canada, soit plus de 94 % de la population, disposent d'un accès à Internet¹ et l'utilisent tous les jours pour accéder à des services, des produits et des renseignements importants.

- **En Ontario, près d'une personne sur quatre est en situation de handicap.** Cela représente plus de 2,6 millions d'Ontariens².
- **Plus de 40 % de cette population est âgée de plus de 65 ans.** Compte tenu du vieillissement de la population, ce chiffre va continuer d'augmenter.

Disposer d'un site Web accessible n'est pas seulement bon pour les affaires.

C'est également requis par la loi en Ontario.

Les organisations accessibles et inclusives permettent un accès plus facile à leurs produits et services et sont plus susceptibles d'attirer de nouvelles occasions d'affaires. Si le contenu de votre site Web n'est pas accessible, vous risquez de perdre des clients potentiels et de passer à côté de personnes ayant besoin de vos services.

En Ontario, la [loi](https://ontario.ca/fr/page/propos-des-lois-sur-laccessibilite) (ontario.ca/fr/page/propos-des-lois-sur-laccessibilite) exige que les sites Web des organisations gouvernementales, publiques et privées comptant 50 employés ou plus soient accessibles.

Disposer d'un site Web accessible est bénéfique pour votre organisation

Les entreprises et les prestataires de services peuvent profiter de nombreux avantages à rendre leurs sites Web, leurs applications et leurs outils accessibles, notamment :

1. **Améliorer l'expérience client en ligne** : plus vos produits et services sont accessibles en ligne, plus ils sont disponibles pour toutes les personnes, en situation de handicap ou non. Les consommateurs veulent des sites Web et des services simples à utiliser. Rendre votre site Web accessible peut accroître la fidélité des clients et le trafic.
2. **Attirer de nouveaux visiteurs sur votre site Web** : le nombre de personnes âgées et de personnes en situation de handicap est élevé et en constante augmentation. Les organisations qui en sont conscientes peuvent élargir leur marché en proposant des produits et services en ligne accessibles aux personnes âgées et à celles en situation de handicap.
3. **Attirer des employés qualifiés et les maintenir en poste** : [embaucher des personnes en situation de handicap](http://www.ontario.ca/fr/page/embaucher-des-personnes-en-situation-de-handicap) (www.ontario.ca/fr/page/embaucher-des-personnes-handicapees) peut contribuer à créer une main-d'œuvre plus diversifiée et à disposer d'un bassin inexploité plus important de candidats qualifiés. Cela peut aider à combler le manque de main-d'œuvre.
4. **Améliorer votre image de marque** : un site Web accessible témoigne de votre engagement en faveur de la responsabilité sociale des organisations. Il permet d'envoyer un message fort indiquant que votre organisation est ouverte à tous. Les organisations qui comprennent les divers besoins de leurs employés et de leurs clients et qui agissent en fonction de ceux-ci peuvent bénéficier d'une image de marque positive.

Votre site Web est-il accessible à tous?

Les personnes en situation de handicap naviguent sur le Web et lisent ses contenus de différentes manières. Un site Web accessible tient compte du fait que :

- les personnes **aveugles** ou **malvoyantes** peuvent avoir besoin d'utiliser des outils d'accessibilité, tels que des lecteurs d'écran, qui transforment le texte et les images en version audio, braille ou en livres audio navigables;
- les personnes **malentendantes** ont souvent besoin de descriptions des contenus audio, comme le sous-titrage ou les transcriptions;
- les personnes souffrant de **troubles du développement et de l'apprentissage** ont besoin de sites Web clairs et bien organisés.

Disposer d'un site Web accessible est bénéfique pour tous. Par exemple, les sites Web qui permettent aux utilisateurs de modifier la taille du texte aident non seulement les personnes malvoyantes, mais également celles qui lisent leur contenu sur le petit écran d'un appareil mobile. Sous-titrer vos vidéos peut aider les personnes malentendantes, mais également celles qui les regardent dans un environnement bruyant, à comprendre les dialogues.

Exigences relatives aux sites Web des organisations

[L'article 14](#) de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/110191#BK14>) prévoit des exigences spécifiques en matière d'accessibilité des sites Web qui s'appliquent :

- aux organisations désignées du secteur public;
- au gouvernement et à l'Assemblée législative de l'Ontario;
- aux entreprises et aux organismes sans but lucratif comptant 50 employés ou plus.

Les [Règles pour l'accessibilité des contenus Web \(WCAG\) 2.0](https://www.w3.org/TR/WCAG20/) (w3.org/TR/WCAG20), élaborée par le World Wide Web Consortium (W3C), représentent la norme en matière d'accessibilité sur le Web acceptée internationalement.

L'objectif de l'accessibilité est de permettre à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, d'utiliser facilement votre site Web pour obtenir tous les renseignements et services dont ils ont besoin.

Problèmes courants en matière d'accessibilité sur le Web

Examinez régulièrement votre site Web pour cerner les problèmes et les corriger. Vous pouvez par exemple régulièrement contrôler les fonctionnalités communes suivantes afin de garantir l'accessibilité de tous les utilisateurs :

- **Les fonctions de navigation**, telles que les menus, et l'utilisation de structures d'en-tête appropriées, qui aideront les utilisateurs à trouver le contenu souhaité et à déterminer leur emplacement sur le site.
 - **Le contenu du site Web :**
 - Le texte est-il facile à lire et rédigé dans un langage clair et simple, afin d'être facile à comprendre?
 - Les liens hypertextes sont-ils intuitifs et descriptifs? Les expressions telles que «Cliquez ici», «Plus» ou «Cliquez pour plus de détails» sont trop ambiguës et doivent être évitées.
 - **Contraste des couleurs :**
 - Le texte présente-t-il un contraste suffisant avec son arrière-plan afin de pouvoir être lu par des personnes malvoyantes? Utilisez un vérificateur de contraste pour vous assurer que votre texte répond aux exigences des WCAG.
 - **Textes alternatifs :**
 - Les images disposent-elles de descriptions alternatives (ALT) pour les personnes utilisant des lecteurs d'écran?
 - Avez-vous inclus des sous-titres codés, des transcriptions ou des descriptions audio dans vos contenus multimédia?
 - **Service à la clientèle :**
 - Les utilisateurs ont-ils la possibilité de vous contacter ou de vous faire part de leurs commentaires? Par exemple, avez-vous mentionné un numéro de téléphone ou de télécopieur ou une adresse de courriel?
-

Pour en savoir plus :

- [Conseils pour tester l'accessibilité des sites Web](https://ontario.ca/fr/page/comment-rendre-les-sites-web-accessibles#section-5)
(ontario.ca/fr/page/comment-rendre-les-sites-web-accessibles#section-5)
- [Conseils pour travailler avec des développeurs Web](https://ontario.ca/fr/page/comment-rendre-les-sites-web-accessibles#section-6)
(ontario.ca/fr/page/comment-rendre-les-sites-web-accessibles#section-6)
- [Définitions](https://ontario.ca/fr/page/comment-rendre-les-sites-web-accessibles#section-2)
(ontario.ca/fr/page/comment-rendre-les-sites-web-accessibles#section-2)
- [Points bloquants en accessibilité Web auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap](https://www.w3.org/WAI/people-use-web/abilities-barriers/fr) (https://www.w3.org/WAI/people-use-web/abilities-barriers/fr)

¹ Statistique Canada, Accès à Internet au Canada, 2021.

² Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.